

Le 10 juin 2021 à 18h30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Gouville, sous la Présidence de Madame Colette BONNARD, Maire.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mmes et Ms Colette BONNARD, Xavier LEBON, Pascale MARTIN, Gérard DERYCKE, Michèle CHAUVIERE, Thierry ROMERO, Noëlle TANGUY, Bernard TOUSSAINT, Charlotte VERGER, Luc ESPRIT, Brigitte DUCLOS, Pascal CHASLES, Caroline LECOQ, Stéphane GOUIN, Valérie FOUCHER, Guy DESILE, Marie-Claude RIDARD, Etienne GALICHON, Laëtitia LANEELLE, Thierry MARTIN, Karine MARTIN, Marc GATIEN, Yolande RUAUX, Thierry BRIEND, Carine WILLOQUEAUX, Pierre PELERIN, Laurence DESHAYES, Pascal DOISTAU, Laëtitia QUESTAIGNE, Laurent HAPPE, Christel LECOQ, Catherine DESNOS, Corinne COURTEL, Samuel COTARD, Mylène GAJIC, Sébastien LEPAGE, Bernard REMY, Aurélien DOUBLET, Céline MALFILATRE, David HYVARD, Françoise NICOLAS

PRESENTS :

Mmes et Ms Colette BONNARD, Xavier LEBON, Pascale MARTIN, Michèle CHAUVIERE, Thierry ROMERO, Noëlle TANGUY, Bernard TOUSSAINT, Charlotte VERGER, Luc ESPRIT, Brigitte DUCLOS, Pascal CHASLES, Stéphane GOUIN, Guy DESILE, Marie-Claude RIDARD, Etienne GALICHON, Thierry MARTIN, Karine MARTIN, Marc GATIEN, Yolande RUAUX, Thierry BRIEND, Carine WILLOQUEAUX, Pierre PELERIN, Laurence DESHAYES, Pascal DOISTAU, Laëtitia QUESTAIGNE, Laurent HAPPE, Catherine DESNOS, Corinne COURTEL, Samuel COTARD, Mylène GAJIC, Sébastien LEPAGE, Bernard REMY, Aurélien DOUBLET, Céline MALFILATRE, David HYVARD (arrive à 19h06), Françoise NICOLAS (arrive à 18h43)

ABSENT :

Laëtitia LANEELLE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Gérard DERYCKE a donné pouvoir à Mme Brigitte DUCLOS
Mme Caroline LECOQ a donné pouvoir à M. Xavier LEBON
Mme Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Mme Michèle CHAUVIERE
Mme Christel LECOQ a donné pouvoir à Mme Charlotte VERGER
M. Pierre PELERIN a donné pouvoir à Mme Colette BONNARD (19h30)

Elus : 41

18h37	Présents : 34	Absents : 3	Absents ayant donné pouvoir : 4	Votants : 38
18h43	Présents : 35	Absents : 2	Absents ayant donné pouvoir : 4	Votants : 39
19h06	Présents : 36	Absents : 1	Absents ayant donné pouvoir : 4	Votants : 40
19h30	Présents : 35	Absents : 1	Absents ayant donné pouvoir : 5	Votants : 40

Secrétaire de séance : Mme Charlotte VERGER et Mme Corinne COURTEL

1. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2021 / 2021-080

Mme BONNARD demande s'il y a des remarques.

Mme MARTIN Pascale informe que pour des raisons juridiques elle est amenée à refuser de voter.

Le procès-verbal du 20 mai 2021 est proposé à l'adoption. Il est voté avec 34 voix pour, 3 contres (Mesdames DESHAYES, TANGUY et M. GALICHON), 1 abstention (Mme NICOLAS) et un refus de participer au vote de Mme MARTIN Pascale.

M. HYVARD arrive à 19h06 pendant l'exposé de Mme PRINGAULT, représentante du bureau conseil

2. Avis avant mise à bilan de la concertation sur le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville par l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) et mise à l'arrêt par l'INSE dudit projet / 2021-081

Madame Le Maire expose :

Par délibération du 13 septembre 2016, le conseil municipal de Buis-sur-Damville a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU). Cette délibération fixait également, en application des dispositions des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, les modalités de concertation associant notamment les habitants tout au long de l'élaboration du projet.

Par délibération du 12 avril 2017, l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) a validé la poursuite des procédures d'élaboration des PLU et Cartes Communales alors en cours sur son territoire – dont l'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville.

Buis-sur-Damville est commune déléguée de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton depuis le 01/01/2019.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville ont été débattues au conseil de Mesnils-sur-Iton le 5 mars 2020 et au conseil communautaire de l'INSE le 16 septembre 2020.

L'INSE a informé la commune de Mesnils-sur-Iton que la concertation sur ce projet de PLU étant terminée, un bilan peut en être établi.

Parallèlement, l'INSE a indiqué qu'il peut être procédé à l'arrêt du projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville puisqu'il n'est pas soumis à évaluation environnementale et que les études sont désormais achevées.

La commission Urbanisme de L'INSE, qui s'est tenue le vendredi 28 mai, a rendu un avis préalable favorable sur l'arrêt du projet d'élaboration du PLU de Buis sur Damville et le bilan de la concertation, avant mise à l'ordre du jour du conseil de l'INSE.

En application de l'article L.5211-57 du code général des collectivités territoriales, la commune de Mesnils-sur-Iton doit se prononcer sur le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville et le bilan de la concertation sur ledit projet en vue et avant mise à l'ordre du jour par le conseil communautaire de l'INSE.

Au vu du dossier transmis par l'INSE, il vous est proposé d'émettre un avis préalable favorable sur le bilan de la concertation portant sur le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville et sur ce projet prêt à être arrêté par l'INSE et, partant, de donner un avis préalable favorable à la mise à bilan de cette concertation par le conseil de l'INSE et à la mise à l'arrêt par le conseil de l'INSE dudit projet.

Le Conseil municipal,

Au vu de cet exposé,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.5211-57 du code général des collectivités locales ;

Vu le bilan de la concertation transmis par l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Buis-sur-Damville ;

Vu le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville transmis par l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) et prêt à être arrêté ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- › ÉMET un avis favorable sur le bilan de la concertation portant sur le projet d'élaboration du PLU de Buis-sur-Damville et sur l'arrêt dudit projet par l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) et, partant, donne un avis favorable à la mise à bilan de cette concertation par le conseil de l'INSE et à la mise à l'arrêt par le conseil de l'INSE dudit projet.
- › PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à l'INSE.

3. SILOGE : renégociation prêt Crédit Foncier / 2021-082

Mme BONNARD informe que le 26 novembre 2020 le conseil municipal a donné son accord pour la mise à jour de la garantie du financement de ce programme à hauteur de 100 % soit 747 800,47 € dans le cadre du refinancement de l'emprunt initialement souscrit auprès du Crédit Foncier au taux Livret A + 1,03 soit 1,53 % à ce jour.

La Caisse d'Epargne Normandie a transmis le contrat de prêt aux conditions proposées : une durée de 30 ans à un taux fixe de 1,28 %.

Le temps de la mise en place de ce nouvel emprunt, La SILOGE a poursuivi ses remboursements, le montant refinancé s'élève à 742 601,17 € au lieu de 747 800,47 € envisagés.

La SILOGE nous a adressé le nouveau contrat de prêt.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Mme Le Maire ou son Adjoint à signer le contrat de prêt joint en annexe.

4. Convention chemin d'accès dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de la Porte – Commune déléguée de Damville / 2021-083

Mme BONNARD informe qu'il convient de signer une convention avec le SMABI pour le chemin d'accès dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de la Porte.

Il est convenu entre les deux parties ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention permet au Maître d'ouvrage d'emprunter des chemins et parcelles communaux pour accéder à la zone des travaux d'aménagements du cours d'eau Iton dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur ce secteur (Voir plan en annexe).

Les parcelles du PROPRIETAIRE concernées par cette opération sont :

Commune	N° Plan	Adresse
Mesnils-sur-Iton	198 AB 30	Damville - Les Mousseaux
Mesnils-sur-Iton	198 AB 331	Damville - Les Mousseaux
Mesnils-sur-Iton	198 AB 41	Damville - Les Mousseaux

Ainsi, les deux parties conviennent des différents points énumérés dans les articles suivants.

Article 2 : Consistance de l'opération :

Il s'agit de circuler sur un chemin à ce jour fermé à la circulation d'engins ou de piétons, et en friche.

Le SMABI prendra à sa charge toutes les opérations permettant de circuler et notamment les opérations de défrichage ou de dépose de clôture.

Il est porté à la connaissance du Propriétaire qu'un adoucissement de la pente en bas de piste sera certainement nécessaire pour la circulation des engins lourds. Cet aménagement, de type rampe, pourra être retiré ou laissé en place selon le choix du Propriétaire.

L'ensemble des abords du chemin d'accès sera sécurisé par l'Entreprise en charge des travaux. La signalisation routière sera prise en charge par l'Entreprise.

Article 3 : Engagement de la commune :

La commune s'engage à interdire toute forme de circulation sur les parcelles concernées durant la totalité des travaux jusqu'au repliement du chantier.

La commune s'engage à laisser tout l'espace nécessaire pour la circulation et la manœuvre des engins. L'emprise exacte de l'emprise du chemin d'accès sera définie durant la phase de préparation du chantier, durant laquelle les services de la Mairie seront conviés.

Article 4 : remise en état des lieux :

Le SMABI s'engage à remettre les lieux dans leur état d'origine avec terrassement et ensemencement si nécessaire. Tout déchet sera évacué.

Article 5 : Durée de la convention :

La convention est acceptée pour l'intégralité de la durée du marché de travaux, c'est-à-dire de sa phase préparatoire jusqu'à parfait achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, autorise, à la majorité par 38 voix pour, 1 contre (M. DESILE) et 1 abstention (Mme MARTIN Pascale) Mme Le Maire ou son Adjoint à signer la convention pour le chemin d'accès dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de la Porte.

M. PELERIN quitte le conseil à 19h30 et donne pouvoir à Mme BONNARD

5. Modification des commissions municipales / 2021-084

Mme le Maire informe avoir reçu la demande de Mme COURTEL de scinder la prochaine délibération en deux points distincts. Cela ne pose pas de souci. Nous procéderons à deux votes séparés.

Mme BONNARD rappelle que les différentes commissions ont été présentées lors du conseil municipal du 20 mai 2021.

Composition des membres des commissions communales :

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON qui informe que ces nouvelles commissions seront composées de 10 membres, sans compter Mme BONNARD, Maire, Présidente de droit de chaque commission.

7 titulaires + 1 suppléant pour la liste « Ensemble réussir Mesnils-sur-Iton »

1 titulaire + 1 suppléant pour la liste « Bien vivre à Mesnils-sur-Iton »

1 titulaire + 1 suppléant pour la liste « Ensemble pour Condé »

1 titulaire + 1 suppléant pour la liste « Les élus libres, engagés et novateurs »

Mme BONNARD fait procéder au vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition

Dénomination des commissions communales :

Mme le Maire informe que Mme GAJIC a déposé un amendement avant le début du conseil portant sur ce point. Elle souhaite ajouter à la liste des commissions, une commission « Aménagement et cohésion du territoire ». Mme BONNARD donne un temps de parole à Mme GAJIC pour donner les arguments qui motivent cet amendement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, émet, à la majorité un avis défavorable à ce premier amendement par 23 voix contre, 2 abstentions (Mme RUAUX, M. DESILE) et 15 pour (Mme COURTEL, M. REMY, Mme DESNOS, M. COTARD, M. TOUSSAINT, Mme GAJIC, M. LEPAGE, Mme NICOLAS, Mme TANGUY, Mme MARTIN Pascale, M. HYVARD, M. DOUBLET, Mme MALFILATRE, M. GALICHON, Mme DESHAYES)

Elle précise que si son premier amendement n'est pas adopté, elle propose un deuxième amendement formulé comme suit : « Je souhaite modifier le nom de la commission désignée « Patrimoine » pour « Patrimoine, Aménagement et cohésion du territoire » avec également un temps de parole accordé par Mme BONNARD pour argumenter cet amendement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, émet, à la majorité un avis défavorable à ce deuxième amendement par 22 voix contre, 4 abstentions (Mme RUAUX, M. HAPPE, M. DESILE, M. TOUSSAINT) et 14 pour (Mme COURTEL, M. REMY, Mme DESNOS, M. COTARD, Mme GAJIC, M. LEPAGE, Mme NICOLAS, Mme TANGUY, Mme MARTIN Pascale, M. HYVARD, M. DOUBLET, Mme MALFILATRE, M. GALICHON, Mme DESHAYES)

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON. Il expose le nom des différentes commissions :

- Patrimoine
- Espaces publics
- Animation du territoire
- Cadre de vie, environnement
- Vie économique
- Service à la population
- Santé
- Finances
- Affaires scolaires
- Communication et relations médias

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la dénomination des commissions par 26 voix pour et 14 contre (Mme COURTEL, M. REMY, Mme DESNOS, M. COTARD, Mme GAJIC, M. LEPAGE, Mme NICOLAS, Mme TANGUY, Mme MARTIN Pascale, M. HYVARD, M. DOUBLET, Mme MALFILATRE, M. GALICHON, Mme DESHAYES)

6. Mode de désignation des listes des commissions et nominations / 2021-085

Mme BONNARD propose au conseil municipal de ne pas voter à bulletin secret la désignation des membres des commissions.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22

Vu la délibération du 10 juin 2021 modifiant les commissions municipales

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret la liste des candidats

7. Désignation des membres des commissions / 2021-086

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération du 10 juin 2021 modifiant les commissions municipales,

Vu la délibération du 10 juin 2021 fixant le mode de désignation des listes de commissions et nominations

De composer la commission à 10 titulaires et 4 suppléants, Madame Colette BONNARD, Maire étant Présidente de droit.

Membres de la commission : Patrimoine

Titulaires : 10

Xavier LEBON
Charlotte VERGER
Pascal DOISTAU
Luc ESPRIT
Marie-Claude RIDARD
Valérie FOUCHER
Bernard TOUSSAINT

Suppléants : 4

Thierry ROMERO

Pascale MARTIN

Noëlle TANGUY

Catherine DESNOS

Bernard REMY

David HYVARD

Aurélien DOUBLET

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Patrimoine.

Membres de la commission : Espaces publics

Titulaires : 10

Gérard DERYCKE
Guy DESILE
Pierre PELERIN
Marie-Claude RIDARD
Laurent HAPPE
Caroline LECOQ
Bernard TOUSSAINT

Suppléants : 4

Thierry ROMERO

Etienne GALICHON

Laurence DESHAYES

Bernard REMY

Catherine DESNOS

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à la majorité par 33 voix pour, 4 contres (M. COTARD, Mme GAJIC, Mme DESNOS, M. LEPAGE votent contre car trop de membres font partis du monde agricole), 3

abstentions (M. REMY, Mme NICOLAS, Mme HYVARD), les membres cités ci-dessus à la commission Espaces publics

Membres de la commission : Animation du territoire

Titulaires : 10

Xavier LEBON
Michèle CHAUVIERE
Charlotte VERGER
Pascal DOISTAU
Pascal CHASLES
Luc ESPRIT
Marc GATIEN

Suppléants : 4

Valérie FOUCHER

Laurence DESHAYES

Noëlle TANGUY

Corinne COURTEL

Sébastien LEPAGE

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Animation du territoire

Membres de la commission : Cadre de vie, environnement

Titulaires : 10

Gérard DERYCKE
Thierry ROMERO
Charlotte VERGER
Guy DESILE
Valérie FOUCHER
Laurent HAPPE
Laëtitia QUESTAIGNE

Suppléants : 4

Stéphane GOUIN

Etienne GALICHON

Laurence DESHAYES

Catherine DESNOS

Samuel COTARD

Aurélien DOUBLET

David HYVARD

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Cadre de vie, environnement

Membres de la commission : Vie économique

Titulaires : 10

Xavier LEBON
Pascal DOISTAU

Suppléants : 4

Pierre PELERIN

Luc ESPRIT
Guy DESILE
Valérie FOUCHER
Karine MARTIN
Caroline LECOQ

Noëlle TANGUY

Laurence DESHAYES

Bernard REMY

Mylène GAJIC

Céline MALFILATRE

Aurélien DOUBLET

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Vie économique

Membres de la commission : Service à la population

Titulaires : 10

Suppléants : 4

Michèle CHAUVIERE
Brigitte DUCLOS
Luc ESPRIT
Marie-Claude RIDARD
Yolande RUAUX
Carine WILLOQUEAUX
Christel LECOQ

Marc GATIEN

Laurence DESHAYES

Noëlle TANGUY

Mylène GAJIC

Catherine DESNOS

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Services à la population

Membres de la commission : Santé

Titulaires : 9

Suppléants : 3

Pascal DOISTAU
Brigitte DUCLOS
Guy DESILE
Thierry MARTIN
Laëtitia LANEELLE
Carine WILLOQUEAUX
Karine MARTIN

Caroline LECOQ

Noëlle TANGUY

Laurence DESHAYES

Corinne COURTEL

Samuel COTARD

M. Aurélien DOUBLET ne présente aucun candidat à cette commission

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Santé

Membres de la commission : Finances

Titulaires : 10

Xavier LEBON
Gérard DERYCKE
Michèle CHAUVIERE
Pascal DOISTAU
Pierre PELERIN
Marc GATIEN
Stéphane GOUIN

Pascale MARTIN

Sébastien LEPAGE

Aurélien DOUBLET

Suppléants : 4

Laurent HAPPE

Noëlle TANGUY

Mylène GAJIC

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Finances

Membres de la commission : Affaires scolaires

Titulaires : 10

Gérard DERYCKE
Pascal CHASLES
Thierry BRIEND
Marie-Claude RIDARD
Christel LECOQ
Laëtitia QUESTAIGNE
Bernard TOUSSAINT

Noëlle TANGUY

Samuel COTARD

Céline MALFILATRE

Suppléants : 4

Yolande RUAUX

Pascale MARTIN

Sébastien LEPAGE

Aurélien DOUBLET

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Affaires scolaires

Membres de la commission : Communication et relations médias

Titulaires : 10

Charlotte VERGER
Pascal CHASLES

Suppléants : 4

Michèle CHAUVIERE

Luc ESPRIT
Stéphane GOUIN
Yolande RUAUX
Karine MARTIN
Laëtitia QUESTAIGNE

Pascale MARTIN

Noëlle TANGUY

Samuel COTARD

Corinne COURTEL

Aurélien DOUBLET

Céline MALFILATRE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus à la commission Communication et relations médias

9. Tirage au sort des jurés d'assises / 2021-087

Mme BONNARD informe qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Le Préfet nous a adressé l'arrêté n° DCL/BCE/2021/050 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises. Le nombre de jurés retenus pour la commune de Mesnils-sur-Iton est fixé à 5. Il convient d'établir une liste préparatoire comprenant un nombre de noms triple du nombre de jurés à désigner, soit 15.

Le Conseil Municipal,

VU le code de procédure pénale ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

VU le décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres de la population ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/2021/050 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2022, à cinq jurés pour la commune de MESNILS-SUR-ITON.

Considérant qu'il convient de tirer au sort le triple de ce nombre, soit 15.

Considérant que les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2022.

Considérant qu'au cours du tirage au sort, si une personne ne remplit pas les conditions d'âge, elle doit être automatiquement remplacée par une autre.

Considérant qu'il convient de procéder à un premier tirage donnant le numéro de la page de la liste des électeurs, puis à un second tirage donnant la ligne et par conséquent le nom du juré,

Après avoir procédé au tirage, propose de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2022 pour la commune de MESNILS-SUR-ITON comme suit :

Ainsi délibéré le jour, mois et an
Colette BONNARD
Maire

